



**Le Syndicat.  
Die Gewerkschaft.  
Il Sindacato.**

**Conférence de presse sur la réforme de la LPP**  
2 juillet 2024

Vania Alleva, présidente du syndicat Unia, vice-présidente de l'USS

## **Payer plus, recevoir moins ? Non au vol des rentes LPP !**

La réforme de la LPP est un mauvais projet pour les travailleuses et travailleurs. Et ce pour plusieurs raisons que j'aimerais vous exposer.

### **Les rentes baissent**

L'élément central de la réforme est la baisse du taux de conversion de 6,8 à 6 pour cent. Cela signifie que les retraité-e-s recevront chaque année une rente moins élevée par rapport au capital épargné. La garantie de la rente est donc abaissée pour l'ensemble des assuré-e-s. La réforme de la LPP est un projet de démantèlement qui entraînera une baisse des rentes. Les salarié-e-s les plus durement touchés sont celles et ceux qui ont aujourd'hui 50 ans ou plus. Jusqu'à 271 francs de rente en moins par mois, cela représente plus de 3200 francs par an ! C'est un vol des rentes, il n'y a pas d'autre mot pour le dire.

C'est d'autant plus grave que les rentes des caisses de pension baissent déjà depuis des années. Les assuré-e-s doivent cotiser toujours plus, alors que les rentes ne font que diminuer. Cette tendance est encore renforcée par la réforme de la LPP. C'est une très mauvaise affaire pour les assuré-e-s.

### **Nouvelles déductions salariales insupportables pour les bas et moyens revenus**

Malgré la réduction des rentes, avec la réforme de la LPP, les déductions salariales pour le 2e pilier augmenteront. Ce sont justement les personnes à bas et moyens revenus qui devront payer jusqu'à 2400 francs de plus par an. Qui dit cotiser davantage à la caisse de pension signifie aussi avoir moins d'argent à disposition chaque mois. Cela touchera les personnes qui souffrent déjà le plus de l'augmentation des coûts. Le renchérissement général, l'augmentation flagrante des primes d'assurance maladie et la hausse des coûts du logement pèsent lourdement sur les gens, et les salaires n'ont pas suivi la hausse des prix ces dernières années.

### **Voici les branches concernées**

Dans de nombreuses caisses de pension, des analyses ont été menées l'année dernière sur l'impact de la réforme pour les assuré-e-s et la caisse. Celles-ci ont de quoi surprendre : les assuré-e-s et les employeurs des professions artisanales, du second œuvre et de la restauration, en particulier, risquent de subir de lourdes conséquences avec la réforme de la LPP. Il en va de même pour les travailleuses et travailleurs temporaires. Les analyses des expert-e-s en caisses de pension le montrent clairement : dans ces branches, la réforme de la LPP signifie payer plus pour obtenir une rente moins élevée. Les salarié-e-s aux revenus moyens et âgés de plus de 50 ans sont particulièrement touchés.

Un exemple : la caisse de pension des arts et métiers (Proparis) propose une solution LPP à quelque 10 000 entreprises et plus de 70 000 employé-e-s des arts et métiers. Y sont affiliés et assurés par exemple les coiffeurs, les jardinières et les fleuristes, les employé-e-s des magasins de chaussures et de meubles, les menuisiers, mais aussi les employé-e-s des papeteries, des boucheries, de l'industrie laitière, des drogueries et de la branche automobile. Les conséquences de la réforme de la LPP y sont particulièrement importantes, car ces assuré-e-s ont une part obligatoire élevée, d'environ trois quarts en moyenne. C'est pourquoi la réforme serait ici désastreuse : elle entraînerait des coûts plus élevés pour les salarié-e-s et les entreprises, et en contrepartie des rentes plus basses pour la plupart.

Concrètement, la somme des cotisations salariales, payées à parts égales par les salarié-e-s et les employeurs, augmenterait d'environ 1,8 % en moyenne dans les branches affiliées à Proparis. Malgré cela, la réforme entraînera une baisse des rentes pour environ six assuré-e-s sur dix. Pour les assuré-es de plus de 50 ans, la situation est encore pire. En effet, bien que plus de deux tiers des travailleuses et travailleurs assurés bénéficient de la compensation "intégrale", celle-ci ne compense de loin pas les pertes de rente.

Les analyses d'autres caisses de pension proches des arts et métiers donnent également des résultats très similaires. Les expert-e-s de Proparis qualifient donc la réforme de "très inefficace". Conclusion : cette réforme est mal faite et nuit autant aux salarié-e-s qu'aux entreprises.

### **Les banques, les assurances et les courtiers en profitent**

Toute cette histoire devient d'autant plus dérangeante lorsque nous regardons à qui profite cette réforme : le secteur financier uniquement. Les banques, les assureurs-vie et des courtiers malins prélèvent chaque année 7 milliards de francs sur nos économies par le biais de frais de gestion de fortune et de commissions. Les salarié-e-s doivent-ils payer pour cela par des cotisations plus élevées et des rentes plus basses ? Ça ne va pas la tête ? La prévoyance vieillesse est une prévoyance vieillesse pour les gens, pas un magasin en libre-service pour les jongleurs financiers. C'est pourquoi nous disons clairement non à ce vol des rentes.